



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019 COMPTE-RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 2 juillet 2019

Le 8 juillet deux mil dix-neuf, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, Christian MICHENEAU, QUID'BEUF Marc (arrivé à 21h30).

Absents excusés : M Stéphane BEGEY, Fabrice TERCINET
Absents : M. Stéphane PRIMAULT, Christophe ROUSSEAU

Madame Véronique BOUHOURS a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 5 septembre 2019 à 20 h 15
- Jeudi 3 octobre 2019 à 20 h 15
- Jeudi 7 novembre 2019 à 20 h 15

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
03/06/2019	FEPP	Engagement Logiciel pour TBI	259,17 €
05/06/2019	MAJUSCULE	Engagement Fournitures scolaires	6,48 €
17/06/2019	NOUVELLE REPUBLIQUE	Engagement Signature électronique marchés publics	72,00 €
17/06/2019	CARREFOUR MARKET	Engagement Gâteaux et boissons	100,00 €
21/06/2019	FEPP	Engagement Remplacement switch	230,83 €
24/06/2019	RABOT FRERES	Engagement Location autoporté	131,00 €
24/06/2019	PROUST	Réparation robinet mairie	150,17 €
25/06/2019	LEROY MERLIN	Réparation cadre cassé expo	6,48 €
25/06/2019	VEILLAUX ENVIRONNEMENT	Solde 2018 suivi agronomique	310,79 €
01/07/2019	BRICOMARCHE	Engagement fleurs pour fête école	100,00 €
01/07/2019	FEPP	Engagement remplacement ampoule TBI	450,83 €

Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Communal

Madame le Maire informe que toutes les demandes de subventions faites dans le cadre des investissements prévus ont été acceptées. Cela entraîne une des prises de décisions du conseil municipal concernant plusieurs projets d'investissement :

- Le raccordement de la mairie au circuit de chauffage de l'école
- La phase 1 du projet cœur de village

- Le changement complet du côté laverie du restaurant scolaire
- Ces projets d'investissement s'ajoutent donc au projet de city-stade déjà budgété.

Par conséquent, il est nécessaire de faire une décision modificative du budget communal ci-dessous afin de permettre ces investissements.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
		021 5021° Virement de la section de fonctionnement	1 405,00
21311 (21) Hôtel de ville	17 000,00	1322 (13) Régions	57 448,00
21312 (21) Bâtiments scolaires	13 000,00	1323 (13) Départements	69 682,00
2135 (21) – 2019004 Installation général, agencement,	152 000,00	13258 (13) Autres groupements	3 310,00
21757 (21) : Matériel et outillage de voirie	1 450,00	1641 (16) Emprunt en euros	51 550,00
	183 450,00		183 450,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
023 (023) Virement à la section investissement	1 450,00		
6232 (011) fêtes et cérémonies	-1 450,00		
	0,00		
	183 450,00		183 450,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°2.

Marché public cœur de village : phase 1

Madame le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'analyse du marché public cœur de village phase 1 et propose au vote l'attribution des lots aux entreprises. Les lots du marché public sont attribués de la manière suivante :

- Lot 1 - Terrassement et réseaux divers : attribué à la société Hubert & fils pour un montant total HT de 37 000,00 € (44 400,00 € TTC)
- Lot 2 – Aménagement d'une aire de jeux multisports : attribué à la société Passe Port avec la variante n°1 pour un montant total HT de 32 228,00 € (38 673,60 € TTC)
- Lot 3 – Toilettes publiques : attribué à la société Mobilier Beaujolais pour un montant total HT de 21 560,00 € (25 872,00 € TTC)
- Lot 4 – Aménagement des cours d'écoles : attribué à la société Hubert & fils pour un montant total HT de 72 492,00 € (86 990,40 € TTC)

Le conseil municipal vote l'attribution des lots à l'unanimité.

Marché public pour le Délégué à la Protection des Données – Décision du conseil municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'abandon du marché public pour le Délégué à la Protection des Données et du lancement prochain d'une nouvelle procédure de marché public. Si la commune ne souhaite plus participer à ce marché public, le conseil municipal doit se prononcer dans ce sens. Sans cette prise de position, la commune fera partie de ce groupement de commandes conformément à la délibération du 7 mars dernier. Le conseil municipal maintient sa décision du 7 mars et attend la nouvelle convention de groupement de commandes.

Approbation du rapport n°4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat de la dernière CLECT

Le rapport n°4 de la CLECT propose les montants ci-dessous :

Communes	Syndicat mixte du bassin de la Brenne	Syndicat mixte du bassin de la Cisse	Syndicat Mixte des Affluents du Nord Val de Loire	CC de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	Observations	Total
Autrèche		1 023,76 €				1 023,76 €
Auzouer-en-Touraine	2 889,03 €					2 889,03 €
Le Boulay	1 203,38 €					1 203,38 €
Château-Renault	4 817,40 €					4 817,40 €
Crotelles	849,24 €		454,00 €			1 303,24 €
Dame-Marie-les-bois					Pas adhésion au syndicat de la Cisse	0,00 €
La Ferrière				98,88 €		98,88 €
Les Hermites	82,12 €			7 709,84 €		7 791,96 €
Monthodon	1 074,57 €					1 074,57 €
Morand	80,35 €				Pas adhésion au syndicat de la Cisse	80,35 €
Neuville-sur-Brenne	1 106,16 €					1 106,16 €
Nouzilly	124,68 €		7 157,00 €			7 281,68 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	860,53 €		1 437,00 €			2 297,53 €
Saint-Nicolas-des-Motets	228,95 €				Pas adhésion au syndicat de la Cisse	228,95 €
Saunay	1 309,41 €					1 309,41 €
Villedômer	2 613,78 €					2 613,78 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport n°4

Convention de mise à disposition d'un agent

Madame le Maire soumet au vote une convention de mise à disposition permettant à un agent de travailler à l'ALSH de Nouzilly. Un fonctionnaire titulaire est mis à disposition de la commune de Nouzilly, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 1 an, pour y exercer les mercredis scolaires de 8 h 30 à 17 h 30 les fonctions d'animateur.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Communauté de Communes du Castelrenaudais : 20 hectares ont été acquis sur Autrèche pour agrandir le parc.
Le travail sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours.
La communauté de communes a voté un financement de 150 € par personne pour 20 jeunes souhaitant passer leur BAFA.
La commission « randonnées pédestres » travaille actuellement sur les tracés existants sur le territoire permettant ainsi de créer une plaquette commune pour le territoire. Une étude est en cours pour créer des « sentiers familles » (4 à 5 kms maximum) sur chacune des communes. Il est précisé que les nouveaux parcours ne doivent pas comprendre plus de 40% de route bitumée.
- ✓ Elagage des bords de routes : des courriers ont été envoyés aux propriétaires afin qu'ils fassent l'élagage de leurs parcelles.

Arrivée de Monsieur Marc Quid'Beuf à 21 h 30.

- ✓ Santé : durant l'assemblée générale des infirmières libérales, le bureau a été totalement renouvelé.
ASSAD : suite à plusieurs années déficitaires, l'année écoulée voit apparaître un budget excédentaire.
- ✓ Salle des fêtes : il serait nécessaire de faire un point sur la trousse de secours de la salle des fêtes.
Monsieur Jean-Luc Bruneau va s'en charger.
La boum des élèves a été bruyante (portes ouvertes et personnes responsable dehors). Il sera nécessaire désormais de rappeler que le parent garant de la location s'engage à être présent lors de la soirée.
- ✓ Scolaire : la fête de l'école a été retardée en raison de la canicule et le spectacle des petits a été reporté au mardi suivant à la salle des fêtes car le temps sera plus clément.
Remerciement à Martine Renard pour avoir remplacé un agent absent au restaurant scolaire.
- ✓ Le haut bourg : il est rapporté qu'il y a beaucoup de passage de gros véhicules à grande vitesse dans le haut bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10